

# EXAMEN EUROPEEN DE QUALIFICATION 2005

## EPREUVE D - PARTIE II

Cette épreuve contient :

- \* Lettre du client suivie de quatre (4) questions 2005/DII/f/1 - 7
- \* Annexe : Calendrier pour 2004 et 2005 avec indication des dates auxquelles l'un au moins des bureaux de réception de l'OEB ne sera pas ouvert pour recevoir le dépôt des pièces 2005/DII/f/8 - 9

45% des points constituant la note pour l'épreuve D sont consacrés à la partie I et 55% à la partie II.

Vous êtes mandataire européen agréé et avez reçu aujourd’hui la lettre suivante de la société danoise "Möller Wind Enterprises" (MÖWE), pour laquelle vous avez un pouvoir général auprès de l’OEB. MÖWE commercialise des éoliennes et tous ses sites de développement et de fabrication sont situés au Danemark.

"Madame/Monsieur,

J’ai eu aujourd’hui une réunion avec M. Vinge, inventeur et ami proche, qui travaille depuis de nombreuses années dans le domaine technique des éoliennes. Au cours de cette réunion, j’ai pris conscience de certains faits et problèmes, qui, je le pense, méritent d’urgence votre attention.

Le 29 avril 2002, M. Vinge a déposé en danois une demande de brevet européen, EP1, désignant tous les Etats contractants. M. Vinge est le déposant et est désigné comme inventeur. EP1 décrit un procédé de fabrication d’une aile d’éolienne dont le noyau se compose d’une mousse en matière plastique et est intégralement encapsulé dans une coque lisse et dure. Ce procédé permet d’obtenir une aile plus légère et moins coûteuse que les ailes connues de l’art antérieur. Les revendications portent à la fois sur le procédé et sur l’aile. La demande ne comporte pas de dessin. Une traduction en anglais a été déposée le 25 juillet 2002. EP1 a été publiée à l’automne 2003 avec un rapport de recherche ne citant que des documents sans pertinence. M. Vinge a été informé par l’OEB que la publication de la mention de la délivrance du brevet européen interviendrait au début du mois d’avril 2005. Le brevet sera délivré avec le même texte que la demande publiée.

Le 29 avril 2002 également, M. Vinge a déposé en danois une autre demande de brevet européen, EP2, désignant tous les Etats contractants. M. Vinge est à nouveau déposant et est désigné comme inventeur. EP2 décrit et revendique une aile d’éolienne comportant des volets réglables. Ce type de volet permet d’adapter l’aile à presque toutes les conditions de vent. Peu après le dépôt, M. Vinge a réalisé que les dessins manquaient dans la demande.

Bien que les revendications d'EP2 soient pleinement supportées par la description et que l'invention soit parfaitement compréhensible sur la simple base des sept pages de description, M. Vinge a déposé les dessins manquants le 25 mai 2002. En réponse à une demande de l'OEB, M. Vinge a requis que la demande soit redatée à la date à laquelle les dessins ont été déposés. Ces dessins ne contiennent pas d'informations techniques supplémentaires. Une traduction en anglais a été produite le 25 juillet 2002. EP2 a été publiée à l'automne 2003 et le rapport de recherche ne citait de nouveau que des documents sans pertinence. La publication de la mention de la délivrance du brevet européen a eu lieu le 2 août 2004 et le brevet a été dûment validé dans tous les Etats désignés.

Afin de pouvoir procéder à des tests et à des évaluations, M. Vinge m'a donné toutes les informations complètes et détaillées sur EP1 et EP2, le 15 mai 2002, dans le cadre d'un accord de confidentialité écrit.

Le 4 juillet 2002, nous avons fêté le mariage de mon fils avec la fille de M. Vinge. La réception se tenait dans ma maison et environ 200 invités étaient présents, parmi lesquels d'importants associés et des connaissances professionnelles de M. Vinge et moi-même. A ma grande surprise, je me suis aperçu que mon épouse avait fait disposer ce jour là une grande aile prototype de cinq tonnes dans le jardin, en guise de décoration, ce qui m'a immédiatement inquiété. L'aile comprenait des volets selon EP2, un noyau non visible en mousse selon EP1 et plusieurs petites alvéoles. Les alvéoles sont de petites cavités en surface, connues pour réduire le bruit. J'ai cependant découvert que lorsque les alvéoles sont placées exclusivement sur une zone très précise voisine de l'extrémité de l'aile (comme dans le prototype), elles sont étonnamment efficaces pour réduire le bruit. Plus tard dans la soirée, vers 19 heures, j'ai réussi à rédiger et à déposer par fax une demande de brevet européen, EP3, en anglais, qui décrivait et revendiquait une aile présentant cet arrangement d'alvéoles et qui décrivait l'effet surprenant de cet arrangement. J'en suis le déposant et je me suis désigné comme inventeur. EP3 a été publiée en janvier 2004 avec un rapport de recherche ne citant pas de document pertinent. La demande est valablement en cours d'examen devant l'OEB et toutes les taxes dues ont été acquittées.

M. Cervantes, le propriétaire de notre principal concurrent, la société espagnole Don Quichotte Wind Enterprises (DQWE), était également présent à la réception.

M. Cervantes - qui avait été invité par M. Vinge - est connu pour gérer ses affaires de manière assez agressive. Peu après avoir déposé EP3, je me suis entretenu avec M. Cervantes et quelques autres invités issus du secteur des éoliennes au sujet de ma nouvelle technique de réduction du bruit à base d'alvéoles.

J'ai ultérieurement appris que le soir même du mariage, vers 23 heures, M. Cervantes avait également déposé par fax une demande de brevet européen, EP4. Il est déposant et est désigné comme inventeur. EP4 décrit et revendique une aile présentant exactement le même arrangement d'alvéoles que celui du prototype. EP4 revendique également une variante sous la forme d'une aile présentant des petites bosses dans la même zone voisine de l'extrémité de l'aile. Les alvéoles et les bosses sont - ce qui est bien connu et admis comme tel dans la description d'EP4 - équivalentes dans la mesure où elles répondent essentiellement au même objectif et obtiennent essentiellement le même effet. D'après la description d'EP4, il est clair que la contribution inventive réside uniquement dans la nouvelle et surprenante atténuation du bruit résultant de l'emplacement particulier des alvéoles/bosses, près de la pointe de l'aile. EP4 a été publiée en janvier 2004 avec un rapport de recherche ne citant pas de document pertinent. La demande est valablement en cours d'examen devant l'OEB et toutes les taxes dues ont été acquittées.

Dans leurs catalogues actuels de ventes, MÖWE et DQWE proposent toutes deux des ailes avec alvéoles. DQWE propose en plus les bosses équivalentes. Aucune de ces sociétés n'a encore réalisé de vente. Cependant, cette technique est considérée comme commercialement importante, car elle permet d'installer des éoliennes peu bruyantes plus près de zones résidentielles.

Un autre litige éventuel avec DQWE pourrait provenir d'une demande PCT, PCT1, que M. Cervantes a déposée en anglais à l'OEB le 15 juillet 2002 et pour laquelle il est déposant et est désigné comme inventeur. PCT1 décrit un procédé de fabrication d'une aile d'éolienne dont le noyau se compose de mousse en matière plastique recyclée. Le noyau en mousse est intégralement encapsulé dans une coque lisse et dure rendant le noyau non visible. Dans PCT1, l'essence de l'invention est considérée comme résidant dans l'utilisation de plastique recyclé, qui est une matière très peu coûteuse en comparaison du plastique vierge. Le plastique recyclé se distingue aisément du plastique vierge en ce qu'il est multicolore. Les revendications de PCT1 portent sur le procédé et sur l'aile qui en résulte. PCT1 a été publiée en janvier 2004 avec un rapport de recherche ne citant pas de document pertinent. PCT1 est valablement entrée dans la phase régionale et est en cours d'examen devant l'OEB. Une demande américaine correspondante a donné lieu en février 2005 à la délivrance d'un brevet, sous une forme non modifiée.

Il me semble évident que M. Cervantes a, d'une façon ou d'une autre, eu connaissance de la technique d'utilisation d'un cœur en mousse d'EP1 et s'est fondé sur cette connaissance pour le dépôt de PCT1. M. Vinge - qui est la seule autre personne que moi à connaître l'intérieur de l'aile exposée - se souvient vaguement avoir eu en fin de soirée une discussion avec M. Cervantes à propos de l'aile. Cependant, cette discussion s'est déroulée peu avant qu'il n'ait dû être conduit à son domicile par Mme Vinge et il ne peut - ou ne veut - se remémorer la conversation en détail.

L'utilisation de plastique recyclé pour le noyau en mousse n'est pas réellement une nouveauté pour moi, puisque j'avais moi-même envisagé ce choix évident de matière après avoir eu connaissance en mai 2002 de la composition en mousse du noyau d'EP1. En réalité, l'aile exposée lors de la réception comprenait également un noyau en mousse de matière plastique recyclée. A cette époque, j'avais décidé d'essayer de garder secrète l'utilisation de matière plastique recyclée, puisque l'intérieur de l'aile ne serait pas visible. Aucune livraison n'a été effectuée avant février 2004, lorsque j'ai fourni à un client en Allemagne quelques ailes dont le noyau se composait de mousse en matière plastique recyclée. Cependant, durant l'installation, un accident se produisit et l'une des ailes tomba par terre et se brisa. Dans une lettre datée de la semaine dernière, M. Cervantes a indiqué avoir récemment eu connaissance de cet incident et donc de notre utilisation de plastique recyclé pour des noyaux d'aile en mousse. Il nous a par conséquent invités à une réunion le 16 avril 2005.

Nous savons que DQWE, dont les unités de fabrication sont toutes situées en Espagne, a déjà vendu en Europe et aux Etats-Unis de nombreuses ailes, suivant la technique divulguée dans PCT1.

Un autre aspect commercialement important concerne un appel d'offres relatif à un gros contrat de fourniture d'ailes à un grand parc d'éoliennes californien, pour lequel nous sommes en concurrence avec DQWE. Le délai de soumission des offres est le 30 avril 2005. L'entreprise californienne a fait part de son vif intérêt pour la technique à volets de EP2, qui a récemment été brevetée, et nous sommes convaincus qu'il serait crucial de pouvoir fournir des ailes dotées de cette technique pour remporter le marché. Si nous obtenions la commande, nous préférerions bien sûr utiliser du plastique recyclé, moins cher, pour les noyaux en mousse.

Au cours de la réunion organisée aujourd'hui, M. Vinge m'a informé qu'il désirait prendre sa retraite et renoncer à toutes ses activités commerciales. Il a proposé de me céder tous les droits découlant d'EP1 pour le prix de 2 millions d'EUR. Il a également proposé de me céder EP2 et tous les brevets nationaux découlant d'EP2 pour le prix de 5 millions d'EUR. Il m'a en outre informé avoir fait la même offre à DQWE. Cependant, pour des raisons familiales, M. Vinge m'a donné deux jours pour réfléchir à ces offres, avant de reprendre les discussions avec DQWE. M. Vinge m'a également informé que M. Cervantes avait signé un engagement le contraignant à acquérir tous les droits non acquis par MÖWE.

Pour m'aider à prendre ma décision, M. Vinge m'a remis une copie de ses dossiers au complet relatifs à EP1 et EP2. J'ai remarqué qu'EP1, telle qu'elle a été déposée à l'origine, contient en plus les sept pages de texte identiques à la description d'EP2, mais que le contenu technique de ces pages n'apparaît nulle part dans la demande telle que publiée ultérieurement. J'ai interrogé à ce sujet M. Vinge, qui m'a expliqué que ces pages avaient par erreur été omises lors du dépôt de la traduction en anglais d'EP1. Toutes les taxes afférentes à EP1 et EP2 ont été dûment acquittées.

Je considère que la technique des volets revêt une importance vitale, et je suis donc tenté d'accepter d'acquérir EP2 pour le prix indiqué. S'agissant d'EP1, j'estime que cette technique seule est moins importante pour MÖWE et que de ce fait elle ne vaut pas le prix demandé de 2 millions d'euros. A mon avis, la technique des noyaux en mousse n'est réellement intéressante économiquement que si elle est exploitée en combinaison avec la matière plastique recyclée, tel que cela est divulgué par PCT1.

Merci de me conseiller au plus vite pour ces questions, notamment :

1. Quelle est la situation en matière de brevets concernant :

- la technique des noyaux en mousse et
- l'utilisation de matière plastique recyclée ?

Quelle devrait être ma stratégie et ma position peut-elle être améliorée avant la prochaine réunion avec M. Cervantes ?

2. Quelle est la situation en matière de brevets concernant la technique des volets réglables et puis-je prendre des mesures pour améliorer ma position ?
3. Quelle est la situation en matière de brevets concernant les alvéoles et les bosses équivalentes et puis-je prendre des mesures pour améliorer ma position ?
4. S'il devient inévitable de prendre des mesures hostiles envers DQWE, je préférerais garder l'anonymat pour ne pas détériorer davantage le climat d'affaires. Quelles sont les options ?

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Möller"

**Annexe 1**

**2004**

**COMMUNICATIONS DE  
L'OFFICE EUROPEEN DES  
BREVETS**

**Communiqué du Président de  
l'Office européen des brevets, en  
date du 03 novembre 2003, relatif  
aux jours de fermeture des  
bureaux de réception de l'OEB en  
2004**

1. Conformément à la règle 85(1) CBE, les délais qui expirent un jour où l'un au moins des bureaux de réception de l'OEB n'est pas ouvert pour recevoir le dépôt des pièces (jours de fermeture) sont prorogés jusqu'au premier jour suivant où tous les bureaux de réception sont ouverts pour recevoir ce dépôt et où le courrier normal est distribué.

2. Les bureaux de réception de l'OEB à Munich, à La Haye et à Berlin ne seront ouverts ni le samedi, ni le dimanche, pour recevoir le dépôt des pièces. Les autres jours de fermeture au cours de l'année 2004 sont énumérés dans la liste ci-après.

JANVIER							FEVRIER							MARS						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	7	8	9	10	11	12	13
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	14	15	16	17	18	19	20
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	21	22	23	24	25	26	27
25	26	27	28	29	30	31	29							28	29	30	31			

  

AVRIL							MAI							JUIN						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	1							1				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
25	26	27	28	29	30	31	23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30			

  

JUILLET							AOUT							SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4			
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
25	26	27	28	29	30	31	29	30	31					26	27	28	29	30		

  

OCTOBRE							NOVEMBRE							DECEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2		1	2	3	4	5	6		1	2	3	4			
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					26	27	28	29	30	31	

Tag/Days/Jours 2004	München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.04	x	x
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.04	x	
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	09.04.04	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	12.04.04	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	30.04.04		x
Tag der Befreiung - Liberation Day - Journée de la Libération	05.05.04		x
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	20.05.04	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	31.05.04	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	10.06.04	x	
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.04	x	
Heiliger Abend - Christmas Eve - Veille de Noël	24.12.04	x	x
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre	31.12.04	x	x

**Annexe 2**

2005

**COMMUNICATIONS DE  
L'OFFICE EUROPEEN DES  
BREVETS**

**Communiqué du Président de  
l'Office européen des brevets, en  
date du 02 juillet 2004, relatif  
aux jours de fermeture des  
bureaux de réception de l'OEB en  
2005**

1. Conformément à la règle 85(1) CBE, les délais qui expirent un jour où **l'un** au moins des bureaux de réception de l'OEB n'est pas ouvert pour recevoir le dépôt des pièces (jours de fermeture) sont prorogés jusqu'au premier jour suivant où **tous** les bureaux de réception sont ouverts pour recevoir ce dépôt et où le courrier normal est distribué.

2. Les bureaux de réception de l'OEB à Munich, à La Haye et à Berlin ne seront ouverts ni le samedi, ni le dimanche, pour recevoir le dépôt des pièces. Les autres jours de fermeture au cours de l'année 2005 sont énumérés dans la liste ci-après.

JANVIER	FEVRIER	MARS
S M D M D F S	S M D M D F S	S M D M D F S
1	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5
2 3 4 5 6 7 8	6 7 8 9 10 11 12	6 7 8 9 10 11 12
9 10 11 12 13 14 15	13 14 15 16 17 18 19	13 14 15 16 17 18 19
16 17 18 19 20 21 22	20 21 22 23 24 25 26	20 21 22 23 24 25 26
23 24 25 26 27 28 29	27 28	27 28 29 30 31
30 31		
AVRIL	MAI	JUIN
S M D M D F S	S M D M D F S	S M D M D F S
1 2	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4
3 4 5 6 7 8 9	8 9 10 11 12 13 14	5 6 7 8 9 10 11
10 11 12 13 14 15 16	15 16 17 18 19 20 21	12 13 14 15 16 17 18
17 18 19 20 21 22 23	22 23 24 25 26 27 28	19 20 21 22 23 24 25
24 25 26 27 28 29 30	29 30 31	26 27 28 29 30
JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
S M D M D F S	S M D M D F S	S M D M D F S
1 2	1 2 3 4 5 6	1 2 3
3 4 5 6 7 8 9	7 8 9 10 11 12 13	4 5 6 7 8 9 10
10 11 12 13 14 15 16	14 15 16 17 18 19 20	11 12 13 14 15 16 17
17 18 19 20 21 22 23	21 22 23 24 25 26 27	18 19 20 21 22 23 24
24 25 26 27 28 29 30	28 29 30 31	25 26 27 28 29 30
31		
OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
S M D M D F S	S M D M D F S	S M D M D F S
1	1 2 3 4 5	1 2 3
2 3 4 5 6 7 8	6 7 8 9 10 11 12	4 5 6 7 8 9 10
9 10 11 12 13 14 15	13 14 15 16 17 18 19	11 12 13 14 15 16 17
16 17 18 19 20 21 22	20 21 22 23 24 25 26	18 19 20 21 22 23 24
23 24 25 26 27 28 29	27 28 29 30	25 26 27 28 29 30 31
30 31		

Tage/Days/Jours 2005		München Munich	Den Haag The Hague	Berlin
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.05	x		
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	25.03.05	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	28.03.05	x	x	x
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	05.05.05	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	16.05.05	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	26.05.05	x		
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption	15.08.05	x		
Tag der Deutschen Einheit - Day of German Unity - Fête Nationale	03.10.05	x		x
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.05	x		
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.05	x	x	x